

Présentation à l'intention des mesureurs

Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs
Été 2022



Plan de la rencontre

- Nouveau règlement sur les permis de mesureurs de bois
- Registre public des mesureurs de bois
- Plan d'action Mesurage des bois



Règlement sur les permis de mesureurs de bois

Nouveautés :

- Reconnaissance du DEP en classement des bois débités
- Reconnaissance du Permis de mesureur de bois d'une autre province ([Exigence de l'ALEC](#))
- Clarification du processus de renouvellement



Registre public des mesureurs de bois

- Demande de plusieurs organismes d'avoir un registre public des mesureurs de bois
 - Modèle existant pour les marteleurs
 - Nécessité d'avoir l'approbation écrite des mesureurs de bois
 - Nom, Prénom, Date d'expiration, Matricule

Registre public des mesureurs de bois

Exemple registre des marteleurs :

Forêts, Faune
et Parcs



LISTE DES MARTELEURS

Dernière mise à jour: 12 Juillet 2022

Nom	Prénom	Titre	Date d'expiration	Matricule MFFP
Adam	Benoit	Marteleur	31 Mars 2027	12002
Alarie	Daniel	Marteleur	31 Mars 2027	10009
Arsenault	Alexandre	Marteleur	31 Mars 2023	11048
Arseneault	Brian	Marteleur	31 Mars 2027	10165
Aubin	Tommy	Marteleur	31 Mars 2027	10167
Audet	Normand	Marteleur	31 Mars 2027	10237
Auger	Xavier	Marteleur	31 Mars 2023	11081
Aumont	Jean-François	Marteleur	31 Mars 2027	10096
Barrette	Louis-Charles	Marteleur	31 Mars 2027	12009
Barriault	Bruno	Marteleur	31 Mars 2027	10002
Beauchamp	Mathieu	Marteleur	31 Mars 2027	10170
Beaudoin	Martin	Marteleur	31 Mars 2026	10223
Beaulieu	Marco	Marteleur	31 Mars 2024	12032
Beauregard	Christophe	Marteleur	31 Mars 2025	19023
Bédard	Daniel	Marteleur	31 Mars 2027	10025
Bédard	Daniel	Marteleur	31 Mars 2027	10051
Bédard	Martin	Marteleur	31 Mars 2027	10110
Bégin	Ghislain	Marteleur	31 Mars 2027	10184
Bélair	Sylvain	Marteleur	31 Mars 2027	10088
Bélanger	Jean-François	Marteleur	31 Mars 2027	10200
Bélanger	Jean-Pierre	Marteleur	31 Mars 2024	13006
Bélanger	Jonathan	Marteleur	31 Mars 2027	10171
Bélanger	Marc	Marteleur	31 Mars 2027	10162
Bélanger	Jean-Pierre	Marteleur	31 Mars 2027	15002
Bélanger	Olivier	Marteleur	31 Mars 2022	12028

215,9 x 279,4 mm



Plan d'action Mesurage

- Reportage sur le mesurage des bois de l'émission Enquête à Radio-Canada diffusé le jeudi 4 mars 2021.
 - *L'argent pousse dans les arbres*, [Vidéo en ligne], réalisateur : Martin Movilla; [journaliste, Priscilla Plamondon Lalancette], [Montréal], Société Radio-Canada, 2021, 43 min 13 s.
[\[Segment | Enquête | ICI Radio-Canada.ca Télé\]](#)
- Plusieurs allégations ont été formulées
 - Moins d'effectifs pour le contrôle
 - Écart dans les mesures qui avantage l'industrie
 - Industrie omet de déclarer des volumes de bois



Plan d'action Mesurage

- Le site Québec.ca, disponible au grand public, publie des fiches explicatives sur “Le mesurage des bois au Québec”
 - QUÉBEC.CA. Fiches explicatives du MFFP, [Québec, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs], 2021. [La forêt démystifiée : mieux comprendre le mesurage des bois: Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- comprend un résumé du processus de mesurage, une [fiche synthèse](#) et une fiche [Réponses aux Questions fréquentes](#)

Plan d'action Mesurage

LE MESURAGE DES BOIS AU QUÉBEC

MÉTHODOLOGIE APPLICABLE AU MESURAGE MASSE/VOLUME (95 % DES BOIS MESURÉS POUR LA SAISON 2020)

La méthode masse/volume consiste à déterminer le volume solide des bois à partir de leur masse totale, à laquelle on applique un facteur de conversion masse/volume. **CETTE MÉTHODE, STATISTIQUEMENT ÉPROUVÉE, NÉCESSITE L'UTILISATION D'UN PONT-BASCULE (BALANCE).**



Tout au long du processus, les officiers du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs réalisent des vérifications pour chaque destinataire et mesureur selon une gestion du risque

Contrôle transport

- Délivrance d'une autorisation de mesurage
- Vérification des camions : chaque camion doit détenir une autorisation de transport
- Vérification inattendue en forêt et à la balance

Contrôle cour d'usine

- Vérification du pont-bascule par le destinataire et le MFFP
- Vérification en continu de la qualité du mesurage et du processus d'échantillonnage
- Prélèvement de l'échantillon timé en continu

Qui peut mesurer des bois ronds au Québec ?

Seul un mesureur de bois, titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les mesureurs de bois, est autorisé à effectuer le mesurage du bois coupé sur une terre du domaine de l'État. Le travail de celui-ci est encadré par le Bureau des examinateurs.

Pour plus d'information, consultez le Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État disponible à l'adresse suivante : <https://brmb.gov.qc.ca/publications-et-reglements/mesurage-et-inventaire/>



Plan d'action Mesurage

Le MFFP a organisée une présentation sur le processus de mesurage des bois à l'interne

Conférence midi de 45 minutes sur le Mesurage des bois disponible pour tous les employés du MFFP.

- Loi et règlements sur le mesurage
- Mesureur de bois
- Méthodes de mesurage
- Planification et réalisation des contrôles



Plan d'action Mesurage

- Afin de faire preuve de transparence et d'obtenir une évaluation indépendante, les autorités du MFFP ont demandé un audit externe sur le mesurage des bois
- La firme MNP a été retenue à la suite d'un appel d'offres public

Le mandat vise à évaluer si les processus et les contrôles clés mis en place par le MFFP et qui doivent permettre de s'assurer que les volumes récoltés sont mesurés et facturés équitablement, en totalité et à leur juste valeur marchande en conformité avec le cadre normatif, sont correctement conçus (pertinents, suffisants) et appliqués



Résultat

Opinion d'audit

Rien n'a été relevé qui porte à croire qu'il pourrait exister des écarts significatifs quant aux volumes récoltés, mesurés et facturés, et ce, en conformité avec le cadre normatif

Toutefois, plusieurs recommandations ont été formulées afin de permettre des ajustements aux processus et procédures afin d'améliorer la clarté, la qualité, l'efficacité et contribuer à la fiabilité de l'information



Recommandations

29 recommandations ont été formulées par les auditrices

- regroupées en 6 catégories :

<u>Catégories</u>	<u>Recommandations</u>
○ Plans de contrôle et cohérence dans les autres documentations	7
○ Compétences des vérificateurs-mesureurs	5
○ Gestion des irrégularités	4
○ Reddition de comptes	3
○ Manuel et méthodes de mesurage	2
○ Systèmes, applications, logiciel	8



Plan d'action Mesurage

- À la suite du dépôt du rapport, le MFFP a produit un plan d'action afin de répondre aux 29 recommandations
- Un plan d'action approuvé par les autorités du MFFP a été élaboré et les priorités ont été identifiées
- Celui-ci présente 62 actions permettant de répondre à toutes les recommandations du rapport
- Ces actions doivent être réalisées à l'intérieur d'un court échéancier, allant de moins de 1 mois à un horizon de 36 mois (Mesubois 2.0)



Résumé des principales actions prévues par catégories

Plans de contrôle régionaux (PCR) et cohérence dans les autres documentations

- Modifier (le cas échéant) les calculs des cibles des PCR après :
 - Avoir déterminé les facteurs de risques dans l'établissement du nombre de vérifications requises
 - Avoir réalisé une étude statistique portant sur le nombre de vérifications
- Modifier les PCR après avoir consulté les vérificateurs-mesureurs sur les procédures devant être clarifiées
- Harmoniser les différences de vocabulaire dans les différents documents (*Manuel*, PCR, le Vérif, Mesuboïs et les rapports) et transmettre aux vérificateurs-mesureurs la documentation (annexes) présentant les différentes modifications
- Analyser les écrans du Vérif afin d'assurer que ceux-ci reflètent bien les PCR
- Mettre en place un processus permettant de restreindre la capacité de modifier les cibles après avoir établi un profil provincial des cibles de vérifications qui ont été modifiées par les vérificateurs-mesureurs



Résumé des principales actions prévues par catégories

Compétences des vérificateurs-mesureurs

- Déployer un plan de formation pour les vérificateurs-mesureurs après avoir produit un guide pour ces derniers
- Définir, déployer et évaluer l'efficacité d'un programme d'audit annuel afin d'assurer une cohérence provinciale et d'assurer la conformité dans l'application du processus de vérification du mesurage (Vérification de tous les vérificateurs-mesureurs minimalement aux trois ans et déploiement de plans d'action visant à corriger les lacunes identifiées dans le cadre des audits)
- Revoir l'organisation du travail dans le cadre du mesurage, notamment pour les vérificateurs-mesureurs et conclure d'une approche optimale. S'en suivra une mise en œuvre de l'organisation du travail présentée après approbation
- Dresser un bilan provincial des non-conformités soulevées afin de faire ressortir les problématiques d'application de certains articles le cas échéant et d'en présenter le bilan aux personnes concernées avec des solutions pour améliorer leur application



Résumé des principales actions prévues par catégories

Gestion des non-conformités

- Intégrer la vérification du processus de gestion des non-conformités au programme d'audit en ayant préalablement réitéré, à l'occasion des rencontres du comité provincial mesurage, l'importance pour les vérificateurs-mesureurs de délivrer des avis de non-conformité lorsque requis
- Définir et déployer le Processus d'émission des non-conformités externes et des plans correcteurs pour l'activité du mesurage en ayant préalablement formé les vérificateurs-mesureurs à ce processus (intégrer le processus au programme de formation)
- Faire un rappel annuellement lors d'une rencontre des directeurs et présenter un bilan provincial de la délivrance des avis des non-conformités et définir les pistes d'amélioration, s'il y a lieu
- Développer, faire approuver et déployer un processus provincial de sélection des dossiers pour enquêtes



Résumé des principales actions prévues par catégories

Reddition de comptes

- Bonifier la reddition de comptes actuelle afin qu'elle présente annuellement aux autorités l'atteinte des résultats complets liés au mesurage des bois
- Définir les indicateurs et le calendrier en vue de la reddition de comptes bonifiée et effectuer une première reddition de comptes formelle et complète
- Analyser et documenter le rapport actuel (Bilan de la vérification de mesurage) pour en faire ressortir les besoins d'améliorations et de clarifications
- Produire un rapport amélioré



Résumé des principales actions prévues par catégories

Manuel et méthode de mesurage

- Modifier le Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État (*Manuel*) après:
 - Avoir analysé les méthodes qui sont actuellement utilisées et celles qui sont utilisées dans les provinces limitrophes afin de juger de leurs pertinences
 - Avoir procédé à une réévaluation de l'intensité d'échantillonnage pertinente rattachée aux différents types de bois



Résumé des principales actions prévues par catégories

Systèmes, applications, logiciel

- Renouveler les outils (tablettes) des vérificateurs
- Faire une proposition, à la suite de l'analyse préalable sur les outils disponibles en fonction des exigences de Mesure Canada qui pourrait améliorer l'efficacité du travail des vérificateurs-mesureurs
- Évaluer les mécanismes d'homologation des logiciels à la disposition du MFFP et faire une proposition de manière à s'assurer que les logiciels utilisés par les titulaires répondent en tout temps aux besoins et aux critères de contrôle requis par le MFFP
- Produire un dossier d'affaires en vue d'une solution d'affaires adaptée pour la modernisation de Mesuboos qui comprend:
 - Un plan de reprise informatique
 - Une évaluation des connaissances et de la capacité de relève
- Obtenir les autorisations ministérielles et gouvernementales pour une solution d'affaires (renouvellement de Mesuboos et du Vérif)
- Conception et livraison de la solution d'affaires (renouvellement de Mesuboos)
- Évaluer, en fonction des utilisateurs et de leurs besoins, si Impromptu doit être remplacé
- Présenter, diffuser et appliquer le Guide sur la procédure de gestion des accès

Des questions ?

Par courriel:

Relatives au mesureur de bois: martin.roy2@mffp.gouv.qc.ca

Relatives au manuel de mesurage : Louis-Olivier.Trepanier@bmmb.gouv.qc.ca